



Info-délits



Division prévention criminalité

Votre Gérant de sécurité :

Sgtm Yvan Ruchet
Route de Merly
1183 Bursins
☎ 021 557 44 66
☎ 079 597.81.42
yvan.ruchet@vd.ch



Gendarmerie de Nyon
Janvier 2019

Urgence : 117



Les communes n'ayant pas de délits répertoriés pour la période en cours ne figurent pas sur ce document

Borex

Date	Délit	Endroit	Type de lieu	Type de mode opératoire	Flag
Me 26 / Je 03	Cambriolage	rte de Tranchepied	Villa	Intro. cland.	

Crassier

Date	Délit	Endroit	Type de lieu	Type de mode opératoire	Flag
Je 03 / Di 06	Cambriolage	Vaud Nyon - Au er.	Appartement	Cyl. arraché - remis	
Ve 21 / Lu 07	Cambriolage	ch. du Boiron	Appartement	Cyl. arraché - remis	
Je 24	Cambriolage	ch. du Marais	Villa		

Gingins

Date	Délit	Endroit	Type de lieu	Type de mode opératoire	Flag
Je 27 / Je 03	Cambriolage	ch. du Pralenet	Chalet	Bris de vitre ; Fenêtre/porte-fenêtre	
Ma 25 / Ve 04	Cambriolage	ch. du Creux	Ferme		

Signy-Avenex

Date	Délit	Endroit	Type de lieu	Type de mode opératoire	Flag
Sa 05	Vol dans un véhicule	Signy, Centre commercial Signy- Centre Commerce Vaud Nyon - parking	Parking/garage public	Intro. cland.	

C'est tout ... et c'est tant mieux !

Vols de et dans les véhicules au "brouilleur d'ondes"

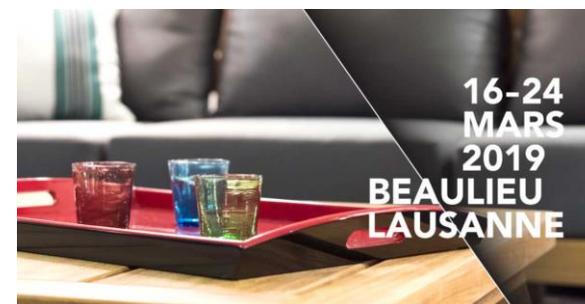
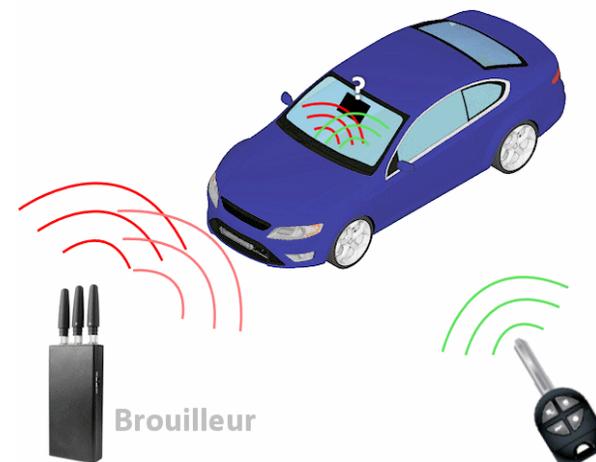
La technique de vol est assez simple. Elle ne demande qu'un simple boîtier émetteur diffusant des ondes radio dans la même gamme de fréquences que la télécommande de verrouillage d'un véhicule (par ex. un talkie-walkie). Le signal de verrouillage est ainsi brouillé et la voiture reste ouverte sans que son propriétaire s'en aperçoive. Le voleur peut ensuite ouvrir les portes et se servir.

1. En cas d'utilisation d'une télécommande, verrouillez vos portes à quelques centimètres de la serrure. En effet, des brouilleurs d'ondes permettent d'empêcher le verrouillage des véhicules s'il est effectué à distance (cf image). Il est donc important de vous assurer que votre véhicule est fermé par le bruit caractéristique du verrouillage des serrures et/ou que les phares clignotent, voire manuellement en tirant sur la poignée de la portière.

En outre, il est toujours possible d'appliquer ce simple conseil de prudence qui évitera bien des désagréments :

Ce qui ne se voit pas, ne se vole pas !

2. N'oubliez pas de fermer les portières, mais également les fenêtres, le toit ouvrant, la capote et le coffre de votre véhicule.
3. Emportez avec soi ses papiers d'identité et la clef de contact même pour un court instant et en cas d'absence prolongée, emportez également vos documents de bord.
4. Ne laissez pas d'argent, de sac ou objet de valeur apparent dans votre véhicule, même pas un court instant.
5. Laissez éventuellement le vide-poche ouvert pour montrer que le véhicule est vide.



HABITAT & JARDIN

N'oubliez pas de venir nous trouver sur notre nouveau stand au mois de mars !

Sergent-major Yvan Ruchet
Gérant de sécurité – La Côte

Abonnez-vous et soyez au courant des dernières actualités de la Police Cantonale en matière de prévention et de sécurité

<https://www.facebook.com/policevd>

<https://twitter.com/policevaudoise>

<https://www.youtube.com/user/policeVD>

<https://instagram.com/policevd/>